

## Le rôle des mutuelles, des coopératives et des organismes communautaires sur les marchés d'assurance inclusifs

7<sup>e</sup> Forum Consultatif, 15 novembre 2016, Colombo, Sri Lanka

Les mutuelles, coopératives et organismes communautaires (MCCO) désignent un large éventail d'organisations possédant des caractéristiques communes. Détenues par leurs membres, ces organisations sont démocratiques, articulées autour du principe de solidarité et créées pour servir un groupe et une cause spécifiques, dans un but non lucratif. Cela va des groupes de solidarité organisés à l'échelle de villages aux grandes organisations internationales agréées fonctionnant selon le même modèle que les assureurs commerciaux.

### Compétences et fonctions

**Les mutuelles connaissent un nouvel essor depuis la crise financière de 2008 – 2009.** Une croissance significative a été enregistrée sur les marchés émergents. Les mutuelles d'assurance des économies avancées se sont implantées sur les marchés en développement, dans le cadre d'une croissance interne ou au moyen d'acquisitions.

**Les MCCO proposent un large éventail de services.** L'assurance vient souvent compléter l'activité principale des MCCO. Ils sont en mesure d'auto-assurer ou d'agir comme porteurs d'une police d'assurance collective ou comme canaux de distribution. Lorsqu'ils assument les fonctions de titulaires d'une police d'assurance collective ou de canaux de distribution, ils se concentrent sur l'affiliation aux régimes d'assurance, l'éducation financière ou le recouvrement des primes. Ils peuvent également apporter leur contribution au traitement des réclamations. La maximisation de leur marge ne constituant pas leur priorité, les MCCO s'attachent avant tout à renforcer les capacités de résistance de leurs membres en leur proposant des formations, des plans de prévention des pertes ainsi qu'un accès aux services de santé en vue d'une réduction des risques.

**Les MCCO viennent combler un espace laissé vide pour desservir les personnes à faible revenu ou celles vivant dans les zones rurales qui en principe n'ont pas accès aux services d'assurance.** Les MCCO entretiennent des relations étroites avec les communautés locales et sont perçus par leurs membres comme un espace sûr et fiable. Ils sont en mesure de proposer une solution en l'absence d'autres options. C'est notamment le cas des mutuelles (MBA) qui se sont montrées très réactives dans la prise en charge des conséquences du typhon Haiyan qui a frappé les Philippines.

**Les fédérations et associations de MCCO jouent un rôle clé dans le renforcement du professionnalisme des MCCO** en leur proposant un soutien organisationnel, des opportunités d'apprentissage entre pairs et des formations sur des sujets comme le code de conduite. Dans certains

« Les mutuelles se déclinent sous plusieurs formes. »

Peter van den Broeke,  
*Association Internationale des Contrôleurs d'Assurance (AICA), Suisse*

« Depuis la crise financière, les mutuelles connaissent un nouvel essor »

Jonathan Anchen, *Swiss Re, Suisse*

« Une partie importante de la population n'est pas desservie par les assureurs commerciaux »

Kalyanasundaram Muthukumarasamy,  
*Réseau international des institutions financières alternatives (INAFI), Inde*

« Tout excédent ou tout profit dégagé devrait être investi dans le renforcement des capacités de résistance de la population. »

Kalyanasundaram Muthukumarasamy, *INAFI, Inde*

« On dit parfois que les assurances révèlent le pire visage des hommes – les mutuelles peuvent-elles démontrer le contraire ? »

Peter Wrede, *Banque mondiale, États-Unis*

pays, les MCCO ont également uni leurs forces pour mettre en place un régime de réassurance commun.

**Les technologies numériques ont permis l'émergence de nouveaux assureurs de « pair à pair ».** Ces sociétés tentent de mettre à profit les technologies en ligne, les technologies mobiles et les réseaux sociaux pour rassembler les populations au sein de groupements de coassurance dans le cadre d'une exposition faible. Ces sociétés sont plus des prestataires de services que des porteurs de risque, dans la mesure où elles partagent plus qu'elles ne transfèrent le risque. Les assureurs de « pair à pair » sont en mesure de couvrir un besoin d'assurance négligé par le marché afin de desservir les exclus du marché des assurances conventionnelles.

### Les défis clés

**Les technologies numériques modifient les modes de fonctionnement des MCCO,** notamment en termes de communication avec leurs membres mais aussi en termes de distribution. Au fil de leur développement, les MCCO pourraient éprouver des difficultés à maintenir un lien avec leurs membres. Les réseaux sociaux et les salons de discussion permettent aux MCCO de maintenir un sentiment d'interaction avec les membres. Certaines régions ont mis en place des canaux de distribution numériques plus rapidement que d'autres en raison de l'évolution des préférences des consommateurs. En Amérique et dans certaines régions d'Asie, les consommateurs ont encore aujourd'hui tendance à favoriser les canaux de distributions traditionnels.

**Les cadres réglementaires spécifiques applicables aux MCCO demeurent une zone d'ombre.** Aux Philippines, une réglementation spécifique à un type de MCCO, les Associations mutuelles de micro-assurance, a permis leur croissance et le développement du marché. Dans d'autres pays, les assureurs de types coopératives ou mutuelles sont traités comme des assureurs commerciaux. Certaines réglementations permettent leur activité exclusivement sous la forme de sociétés par actions. En outre, le Ghana, le Sri Lanka et l'Inde envisagent de créer une nouvelle catégorie de mutuelles d'assurances.

**Dans de nombreuses juridictions, des MCCO non agréés proposent des services d'assurance à leurs membres.** Ce type de service informel génère des inquiétudes en termes de protection des consommateurs dans la mesure où le régime appliqué est susceptible de s'effondrer laissant ainsi ses membres sans protection. L'absence de licence d'assurance est susceptible de générer des difficultés organisationnelles eu égard au faible niveau de gouvernance, les MCCO n'étant pas en mesure d'accéder aux services de réassurance.

**Recentrés sur leurs membres, les MCCO ont plus tendance à limiter l'augmentation des primes et à proposer des taux de sinistre plus élevés que ceux pratiqués par les assureurs commerciaux.** Le taux de sinistre moyen est légèrement plus élevé que celui pratiqué dans le secteur. Alors que les mutuelles de petite taille sont plutôt performantes en termes de taux de perte moyen, elles doivent faire face à des coûts d'exploitation

**« Dans le cadre des assurances de pair à pair, la loi des petits nombres pourraient fonctionner bien mieux que la loi des grands nombres. »**  
Jonathan Anchen, *Swiss Re, Suisse*

**En mettant à profit les nouvelles technologies, les mutuelles existantes ont la possibilité de renforcer leur récent regain d'activités.** » Jonathan Anchen, *Swiss Re, Suisse*

**« Toute collaboration entre les assureurs commerciaux et les mutuelles exige que les sociétés commerciales comprennent les motivations et la philosophie des mutuelles. »** Sabbir Patel, *Fédération internationale des coopératives et mutuelles d'assurances (ICMIF), Grande-Bretagne*

**« La création d'un espace réservé aux mutuelles pourrait s'avérer nécessaire pour atteindre les communautés rurales et celles isolées. »**  
Michael Kofi Andoh, *Commission Nationale des Assurances, Ghana*

**« Le financement et l'assurance des plus démunis est désormais possible grâce à la réglementation spécifique applicable aux mutuelles. »** Fermin Gonzales, *Coopérative d'assurance vie et d'assurance générale Climbs, Philippines*

plus élevés dans la mesure où elles ne peuvent miser sur les mêmes économies d'échelle, ce qui menace leur viabilité à long terme.

***Eu égard aux spécificités des MCCO, un régime spécifique à ces dernières devrait être mis en place dans le cadre des Principes de base d'assurance.***

Un régime d'agrément spécifique est nécessaire afin de s'assurer que les exigences réglementaires traduisant l'organisation spécifique des MCCO sont proportionnelles aux risques qu'ils soulèvent et qu'elles intègrent les ressources limitées des autorités de contrôle. Aux Philippines, la loi sur les assurances a mis en place un régime spécial applicable aux mutuelles de micro-assurance les exonérant de certaines exigences applicables aux autres mutuelles. Cependant, dans le même temps, leurs activités sont limitées à l'assurance vie dans la mesure où les risques associés au secteur hors assurance vie sont trop élevés eu égard à leurs portefeuilles. La prochaine publication de l'AICA sur les MCCO conseille les autorités de contrôle sur les difficultés qui devront être pris en compte à l'occasion de la réglementation et du contrôle des MCCO.

***D'un point de vue réglementaire, la gouvernance d'entreprise des MCCO nécessite une attention toute particulière.*** Les membres de certains MCCO se regroupent pour des raisons autres que la fourniture d'une couverture d'assurance (par ex. les coopératives agricoles ou les mutuelles spécifiques à un lieu de travail). S'ils sont des experts dans leur métier, les membres ne possèdent aucune expérience en matière d'assurance. Dans le cas où les fonctions d'encadrement seraient réservées aux membres du MCCO, il est possible que le niveau de direction ne possède pas l'ensemble des compétences nécessaires pour contracter voire même vendre des services d'assurance. En outre, les MCCO sont souvent dominés par leurs fondateurs, qui n'ont pas de successeurs naturels ou sont souvent peu disposés à quitter leurs fonctions.

***Les nouvelles exigences réglementaires applicables à la gouvernance et à la solvabilité posent des défis pour les MCCO.*** Les MCCO peuvent seulement mobiliser des capitaux auprès de leurs membres, si bien que les exigences toujours plus importantes en termes de capital sont source de problèmes. En outre, les exigences plus rigoureuses en matière de gouvernance d'entreprise constituent un véritable problème pour les MCCO de petite taille opérant dans des régions isolées, qui ne sont pas en mesure d'attirer un personnel qualifié ou de le rémunérer.

***Différentes autorités évoluant dans différentes zones d'expertise sont susceptibles de participer à la formalisation et au contrôle des MCCO,*** comme les autorités de contrôle des assurances et le ministère de l'Agriculture. Il se peut que leurs intérêts divergent, qu'elles ne disposent pas des capacités nécessaires pour exercer l'activité d'assurance ou qu'elles refusent d'assumer les fonctions de contrôle des assurances.

**« Ce caractère informel est à double tranchant pour les mutuelles : elles ne sont pas en mesure de mobiliser des fonds auprès de leurs membres et n'ont pas accès aux services de réassurance. »**  
Sabbir Patel, ICMIF, Grande-Bretagne

**« La décision de reconnaître ou non les mutuelles relève de la compétence de chaque juridiction »** Peter van den Broeke, Association Internationale des Contrôleurs d'Assurance (AICA), Suisse

**« La modification des régimes de gouvernance d'entreprise pourrait perturber le fonctionnement des petites mutuelles. »**  
Jonathan Anchen, Swiss Re, Suisse

**« L'adoption d'un modèle unique dans le cadre des réglementations risque de freiner l'innovation. »**  
Tang Loac, P2P Protect, Hong Kong

**« Les innovations sont sources de risques »**  
Michael Kofi Andoh, Commission Nationale des Assurances, Ghana

## Principales idées et mesures recommandées

### À l'attention des autorités de contrôle et des décideurs politiques

- Percevoir les avantages comparatifs des MCCO (notamment leur importante capacité de diffusion) comme un complément à l'offre d'assurance commerciale et identifier les opportunités potentielles ainsi que les risques associés.
- Créer un environnement réglementaire stimulant, en mettant en place un cadre réglementaire et un cadre de contrôle proportionnés des MCCO.
- Atteindre et collaborer avec les autres autorités compétentes en matière de réglementation et de contrôle des MCCO afin de partager les expériences.
- Stimuler l'innovation, envisager une approche « bac à sable » du cadre réglementaire visant à créer un « espace sécurisé » dans lequel les entreprises pourraient tester leurs produits, leurs services, leurs modèles commerciaux et leurs mécanismes de livraison sans être exposées immédiatement aux conséquences réglementaires générées par leurs activités.

### Pour les MCCO

- Collaborer avec l'autorité de contrôle des assurances dès le début.
- S'assurer que certains des membres de la direction possèdent une expérience en matière d'assurance ainsi que l'expertise nécessaire pour contracter ou vendre des assurances.
- Adhérer ou constituer des fédérations ou des associations de MCCO afin de créer des opportunités d'apprentissage entre pairs, de soutien organisationnel voire même de réassurance.
- Suivre les innovations numériques et tenter de les appliquer à la vente d'assurances, aux opérations d'assurance et à la mise en place de relations étroites avec les consommateurs.

**« Ce ne sont pas les autorités réglementaires mais la crainte suscitée par ces dernières qui empêche l'innovation. »**  
Tang Loaec, *P2P Protect, Hong Kong*

**« Les autorités réglementaires doivent ouvrir grand les yeux et tendre l'oreille. »** Arup Chatterjee, *Banque asiatique de développement, Philippines*

**« Les mutuelles sont différentes. Elles ne sont pas moins bonnes ou meilleures, elles sont tout simplement différentes ».** Michael Kofi Andoh, *Commission Nationale des Assurances, Ghana*